

SYNTHESE

Le Canada: à la croisée des chemins Il est temps d'investir dans l'avenir de nos enfants et de nos familles

Campagne 2000 – Un document de travail

Novembre 1996

Le Canada occupe le deuxième rang des pays industrialisés pour le taux de pauvreté de ses enfants. Il s'agit d'un rappel douloureux de notre impuissance à assurer un équilibre entre l'assainissement de nos finances publiques et le bien-être de nos familles.

La persistance de la pauvreté au Canada est le symptôme d'une baisse constante des revenus, d'un taux élevé de chômage, et d'un système déficient de sécurité sociale pour les familles qui travaillent. Un nombre croissant de familles subit le stress chronique associé aux privations économiques, avec tout ce que cela comporte d'effets débilissants sur les milieux de vie. Plusieurs parents, épuisés par de plus en plus d'heures de travail, n'en peuvent plus d'essayer de joindre les deux bouts.

De profondes divisions sociales apparaissent dans les conditions de vie des familles et le fossé est susceptible de se creuser davantage. Le mieux-être de nos enfants et la cohésion sociale de notre nation sont les enjeux qui nous confrontent.

Les gouvernements fédéral et provinciaux projettent, pour le début du siècle nouveau, des budgets équilibrés. Certains segments de la population réclament une réduction des impôts à titre de récompense pour avoir enduré les contrecoups des restrictions fiscales. Une diminution générale des impôts ne ferait qu'avantager de façon disproportionnée les mieux nantis. L'emphase devrait plutôt être placée sur ceux qui ont écopé pendant cette période difficile – en l'occurrence les familles qui travaillent et les jeunes adultes – et tenter d'alléger leur fardeau.

Les partenaires nationaux de Campagne 2000 croient que le Canada doit investir sur le champ dans l'avenir de ses enfants et de ses familles et en faire sa priorité nationale.

Nous croyons que les chances sont minces de voir le Canada investir davantage dans l'infrastructure sociale du pays même le fonds général des revenus de l'État. Une autre approche s'impose. Présentement, le Canada possède des enveloppes budgétaires destinées spécifiquement à deux phases des Cycles de vie – le Régime de pensions pour les personnes âgées, et le Programme d'assurance emploi pour les adultes – *mais n'en a pas pour une troisième période, celle de l'enfance. Nous proposons, qu'en tant que nation, nous affectons de 2% - 2.5% de notre PIB à la mise en place d'un Fonds d'investissement social pour les enfants d'ici le milieu de la prochaine décennie.*

Nous considérons qu'il est souhaitable et faisable de créer ce Fonds à condition qu'on ait la volonté d'investir dans l'avenir du Canada. Nous sommes encouragés par la réforme du système d'aide pour les enfants entreprise conjointement par Ottawa et les provinces. Nous l'accueillons cependant comme premier élément d'une stratégie globale mais non comme une mesure qui pourra contribuer à elle seule à la réduction significative des niveaux de pauvreté infantile et à l'amélioration des conditions de vie des familles à revenus modestes et moyens.

LES OBJECTIFS DU FONDS D'INVESTISSEMENT SOCIAL

1. établir un seuil de niveau de vie décent pour les familles à bas revenus et à revenus modestes ;
2. accorder à tous les enfants la stimulation et les soins propices à leur assurer un bon départ dans la vie.
3. donner la possibilité aux parents de rester auprès de leurs enfants pendant les années formatrices de leur vie ;
4. protéger les conditions de vie des enfants qui vivent la séparation de leurs parents ;
5. faire en sorte que tous les enfants qualifiés d'un point de vue académique puissent poursuivre une formation ou des études post-secondaires sans encourir et devoir supporter, à long terme, une dette d'études massive.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

- I. Une système intégré d'allocations pour les enfants qui permettrait à 800 000 enfants d'échapper à la pauvreté et réduirait de 60% le taux de pauvreté des enfants au Canada. Si, de surcroît, nous étions en mesure de ramener le niveau de chômage à 5% ou 6%, 300 000 enfants de plus échapperaient à la pauvreté. Ces deux mesures nous permettraient de respecter l'engagement pris lors de l'adoption de la résolution de 1989 par la Chambre des Communes **d'éliminer la pauvreté des enfants d'ici l'an 2000**. Un système intégré d'allocations pour les enfants comprendrait trois éléments :
 - ◆ Un système remanié d'allocation de base pour les enfants – qui limiterait les impacts dévastateurs de la pauvreté sur les familles pauvres et améliorerait les conditions de vie des familles à revenus modestes.
 - ◆ Un supplément de revenu pour les familles – qui permettrait aux parents qui s'occupent de leurs enfants à temps complet de ne plus avoir à compter sur l'aide sociale pour survivre.
 - ◆ Une système d'avance pour le soutien des enfants – qui reconnaîtrait que la protection des conditions de vie des enfants et des femmes qui perdent des revenus lors d'une séparation est au moins aussi importante que la protection des conditions de vie des travailleurs qui perdent leur emploi.
- II. Une enveloppe nationale pour les provinces qui leur permettrait de développer un système complet de services de garde et de développement de la petite enfance dans toutes les communautés au Canada. Il faudra établir clairement le pourcentage de notre richesse collective que nous souhaitons affecter au sain développement de nos enfants (par le pourcentage de notre richesse collective que nous souhaitons affecter au sain développement de nos enfants (par exemple, 0.5% - 1.0% du PIB), et élaborer un plan sur plusieurs années qui nous permettra d'atteindre cet objectif.
- III. Un programme national de bourses d'éducation pour les jeunes qui annoncerait à tous nos jeunes, particulièrement à ceux des familles modestes et moyennes, qu'ils réussissent leur secondaire et sont acceptés dans un programme reconnu de formation ou d'études supérieures à temps complet, ils auront droit à une bourse publique de \$20 000 pour les aider à payer leur éducation. L'admissibilité au programme serait fonction des revenus familiaux de l'étudiant.

FINANCEMENT DU FONDS

1. CONTRIBUTION DE L'ÉTAT – maintenir le seuil actuel des dépenses affectées aux secteurs financés par le Fonds
2. CONTRIBUTION DES PARTICULIERS – lever une taxe progressive sur les revenus bruts
3. CONTRIBUTION DES ENTREPRISES – s'appuyer principalement sur un impôt spécial sur le capital comportant des exemptions adéquates pour les petites entreprises.

Une fois de plus, le Canada est à une croisée de chemins. Nous n'avons pas les moyens de nous permettre une génération qui grandit dans la pauvreté et un pays divisé entre ceux qui possèdent et ceux qui n'ont rien. La saine gestion financière recommande que l'on consolide nos acquis et investisse dans l'essentiel. Il est temps d'investir et de reconstruire.